

Colos apprenantes. Un séjour à Gouville pour les 6-17 ans du 18 au 24 octobre

Lors du dernier conseil municipal, la Ville a décidé de s'engager une nouvelle fois dans le dispositif « Colos apprenantes » en proposant un séjour aux jeunes.

La collectivité souhaite de nouveau s'engager dans le dispositif « colos apprenantes » pour organiser un séjour labellisé. Il s'adresse aux jeunes de son territoire « qui souhaitent renforcer leurs acquis afin de poursuivre l'année scolaire dans les meilleures conditions ».

A cet effet, la Ville organise un séjour du 18 au 24 octobre pour les enfants et jeunes de 6 à 17 ans, au sein du centre « les Sables d'Or » à Gouville-sur-Mer dans la Manche. « Le séjour s'articulera autour de l'organisation de la vie quotidienne, du bien-vivre ensemble, de la découverte des lieux, d'activités sportives mais également autour du renforcement des apprentissages de la culture, du sport, du développement durable grâce au jeu et à la découverte » rappellent les organisateurs.

Trois thématiques

Trois séjours sont proposés. Crinière au vent, pour les 6-9 ans : autour de l'équitation, du vent, de la découverte du littoral et de grands jeux. Sport du vent pour les 10-13 ans : autour du char à voile, d'ateliers sur le vent, de la découverte du littoral et de grands jeux. Le sport dans tous ses états pour les 14-17 ans : autour du char à voile et de l'escalade, d'ateliers autour du vent, de course d'orientation et de grands jeux.

Cette initiative s'inscrit dans l'opération « Colonies apprenantes », lancée par le Gouvernement, faisant ainsi, des vacances de la Toussaint, un temps durant lequel les enfants et les jeunes trouvent accès aux activités éducatives, sportives et culturelles. Le conventionnement avec l'Etat permet d'obtenir des financements dédiés à cette organisation. « **L'aide de l'Etat est à hauteur de 80 % du coût du séjour et la commune est cofinanceur à hauteur de 20 %. La collectivité prendra également en charge le coût du transport aller-retour sur le lieu du séjour et mettra à disposition les mini-bus de la Ville** ». Une participation symbolique de 10 € est demandée par enfant.

Contact : Service éducation-jeunesse , 02.33.14.00.41, education.jeunesse@lafertemace.fr.



Crédit photo : Ministère de l'Éducation.